Nations Unies A/HRC/47/NGO/66

Assemblée générale

Distr. générale
17 juin 2021

Français seulement

Conseil des droits de l'homme
Quarante-septième session
21 juin–9 juillet 2021
Point 3 de l'ordre du jour
Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Exposé écrit* présenté par Promotion du Développement Economique et Social - PDES, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[28 mai 2021]

* Publié tel quel, dans la/les langue(s) de soumission seulement.

Merci de recycler

Santé et droits de l'homme au Maroc : Une Avancée Historique vers la généralisation de la protection sociale « pour tous »

La Constitution de l'OMS établit que «la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain».[1] Le droit à la santé comprend l'accès, en temps utile, à des soins de santé acceptables, d'une qualité satisfaisante et d'un coût abordable.

Selon l'article 12 du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, « les États parties au Pacte actuel reconnaissent le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mental qu'elle soit capable d'atteindre ».[2]

La pandémie de Covid-19 qui a frappé le monde cette dernière année, a contribué de manière indiscutable à accroître les problèmes liés au droit à la santé dans les pays riches par rapport à ceux en voie de développement ou sous développés.

Selon un récent rapport de l'ONUSIDA, " fournir à tout le monde des soins de santé est un choix politique que trop de gouvernements ne font pas. La Thaïlande a réduit par exemple le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans à 9,1 pour 1 000 naissances vivantes. Ce taux est de 6,3 pour 1 000 aux États-Unis d'Amérique, alors que le produit intérieur brut par habitant de la Thaïlande est 90 % inférieur à celui des États-Unis. La Thaïlande a réussi cette prouesse en mettant en place un système de santé reposant sur des financements publics. Ce dernier permet à chaque citoyen du royaume d'avoir accès aux services de santé fondamentaux quel que soit son âge, et ce, sans faire d'exception".[3]

C'est dans ce cadre et cette dynamique que nous accueillons avec une satisfaction certaine, la signature sous l'égide de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, des premières conventions relatives à l'adoption d'une stratégie holistique en faveur de la généralisation de la protection sociale, socio- professionnelle et sanitaire au Royaume du Maroc.[4]

Le Maroc a su se positionner comme un modèle international de gestion pandémique et de résilience socio-économique durant toute la crise due au Covid-19 qui lui a valu d'être inscrit dans le top 10 des pays ayant octroyé le plus vaccins au monde.

C'est une refonte substantielle de l'architecture, du système et de l'écosystème de gouvernance, d'une ampleur quasi inédite, et de nature, à assurer l'inclusion et la cohésion sociales indispensables au dynamisme des circuits économiques qui devrait permettre une nouvelle phase de développement humain en Afrique du Nord.

Acteurs dans la promotion du développement économique et social, nous avons toujours souligné l'importance considérable accordée par le Maroc aux domaines sociaux, au bénéfice des catégories les plus vulnérables qui fait du Royaume du Maroc un modèle pour l'Afrique de demain.

Après avoir démontré son efficacité diplomatique et de résilience face à la crise sanitaire et économique déclenché par la Covid-19, le Maroc a démontré à travers cette nouvelle avancée sociale d'être un des pays les plus réformateurs dans le nouveau contexte géopolitique post-pandémie, pour le bien de ses citoyens et des nombreux partenaires internationaux.

En tant que représentants de la société civile, nous nous réjouissons une nouvelle fois pour cet énième changement transformateur de la société nord-africaine et espérons dans de nouveaux modèles de réplications en Afrique et ailleurs, qui puissent garantir à tous les citoyennes et citoyens les mêmes droits aux soins, aux couvertures sociales et à l'intégration de l'informel dans une dynamique durable, équitable et respectueuse des droits humains.

---

[1] https://www.who.int/governance/eb/who_constitution_fr.pdf.

[2] https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/cescr.aspx#:~:text=Article%2012&text=1.-,Les%20Etats%20parties%20au%20pr%C3%A9sent%20Pacte%20reconnaissent%20le%20droit%20qu,elle%20soit%20capable%20d'atteindre.

[3] https://www.unaids.org/fr.

[4] http://www.emro.who.int/fr/mor/morocco-news/reforme-de-sante-publique.html.